



Liste des postulats à l'étude

Du 27 juin 2016 (no 176), du groupe socialiste, par M. Philippe Loup et consorts, intitulé « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » (PV 2016, p. 4702) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).

« Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de redonner vie aux anciens jardins médiévaux entre le château et la rue des Moulins. Il demande également qu'un cheminement soit possible depuis la rue des Moulins, par exemple en y incorporant le CAN.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de remettre en vigueur le cheminement menant du château au bas de l'Ecluse qui longe l'ancien rempart nord-est.

Dans les deux cas, il conviendra de prendre contact avec les différents propriétaires privés concernés par cette demande de revitalisation ».

Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020: Des travaux de conservation seront effectués en coordination avec un projet de construction privé voisin. D'entente avec le Bureau du Conseil général, le traitement du postulat sera transmis aux nouvelles Autorités.

Du 7 novembre 2016 (no 178), du groupe socialiste, par Mme Anne-Françoise Loup et consorts, intitulé « Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel » (PV 07.11.2016) (Attribué à la Direction de l'économie).

« Le projet d'Espace de Congrès au Temple du Bas ne se fera pas pour les raisons présentées dans le rapport. Les aspects financiers initialement prévus dans le programme de législature n'étaient pas suffisants et l'offre privée d'accueil de manifestations d'ampleur semble répondre aux besoins connus actuellement.

Afin de mieux explorer les opportunités d'organisation de congrès sur Neuchâtel, nous demandons au Conseil communal d'étudier les besoins, offres existantes ou manquantes en termes d'accueil, de logistique, de catering... et d'évaluer toutes les options de création d'un centre de congrès sur le territoire communal. Les coopérations intercommunales voire cantonales sont également à envisager, ainsi que la participation des acteurs locaux compétents et concernés ».

Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.

Du 14 janvier 2019 (n° 184), du groupe socialiste, par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » (PV du 14.01.2019) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens lui permettant d'établir une priorisation crédible des projets et des mesures d'agglomération et de développement urbain en Ville de Neuchâtel, en tenant compte des capacités de la Ville.

Le Conseil communal est prié d'étudier par la même occasion quels moyens en termes de ressources humaines et financières seraient nécessaires d'être engagés de manière récurrente pour garantir une véritable concrétisation des investissements planifiés pour la Ville. »

Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).

Du 8 juin 2020 (n° 186), du groupe PLR, par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulé « La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? » (PV du 8 juin 2020) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).

« Le Conseil communal est prié de faire une analyse comparative de trois variantes – sens unique montant, sens unique descendant et interdiction à la circulation automobile – pour la rue du Crêt-Taconnet, en y intégrant la problématique de la mobilité douce, avec un trottoir élargi et un cheminement des cycles dans les deux sens de circulation, ainsi que l'intervention du SIS sur le plateau de la gare en cas d'incident. »

Du 7 décembre 2020 (n° 187), du groupe socialiste, par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, à l'appui du rapport 20-012 concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel. (PV du 7 décembre 2020) (Attribué à la Direction de la culture et intégration).

« Le Conseil communal est prié d'étudier les possibilités de mettre à disposition des artistes un village mobile d'ateliers et de résidences pour créateurs sur la parcelle no 11965, propriété de la Ville de Neuchâtel. »

Dernière modification apportée par le Conseil général : le 7 décembre 2020.